

Compte-rendu approuvé le
26 mars 2009

CPNEF du 12/02/2009

COMPTE RENDU

Collège Employeurs :

Syndicat de l'Architecture : Mme Françoise GROSHENS, MM. Jean-François CHENAIS, Jacques PUISSANT, Jean-Pierre BARRANGER, Boualem BELLEMOU;

UNSFA : Mme Odette BAUMGARTNER, MM. François PICHET, Jean-Michel DRESSE, Edmond CEZARD, Patrick JULIEN,

Collège Salariés :

SYNATPAU CFDT : M. Alain HENAUX

CFTC : M. Yassin BOUAZIZ

FO : MM D. MODAINE et A. ZAJDA

Excusé :

M. François DUDILIEUX (CFE-CGC-BTP)

Président : M. Jean-François CHENAIS

Vice-président : M. Alain HENAUX

Secrétaire : M. François LE VARLET

Point 1 de l'ordre du jour : Approbation de l'ordre du jour

- 1- Approbation de l'ordre du jour
- 2- Approbation du compte rendu
- 3- Compte rendu d'activité de la présidence
- 4- Licence Pro
- 5- GPEC
- 6- Questions diverses

Conclusion :

L'ordre du jour est approuvé avec, en questions diverses :

* composition et compétence des CPR par rapport aux commissions nationales

* l'ANI sur le développement de la formation professionnelle, de la professionnalisation et de la sécurisation des parcours professionnels.

Point 2 de l'ordre du jour : Approbation du compte rendu de la réunion du 27/11/2008

Page 2 du projet suppression des 2 premières lignes du 1^{er} alinéa sur le CQP.

Conclusion : Le compte rendu de la CPNEF du 27/11/08 est approuvé

Toutefois ce compte rendu est jugé trop dense, mais le lieu de la discussion de la forme des comptes rendus relève de la présidence de l'APGP.

Le Syndicat de l'architecture juge nécessaire de présenter chaque sujet avant de conclure.

Le débat dégage un accord pour que le Président organise et anime les débats et en fasse la synthèse, pour que le vice-président veille à la répartition de la parole à chacun, le secrétaire étant en charge des conclusions.

3ème Point de l'ordre du jour : Compte rendu d'activité de la présidence

Licence pro :

L'un des points est la licence pro, le rendez-vous au CNAM avec M. BET est en cours.
Certaines universités ont été repérées comme plus proches de certaines écoles d'architecture.

HMONP

Une rencontre avec M. Jean GAUTIER de la DAPA a eu lieu.

Un point de la HMONP a été fait et des problématiques des approbations syndicales. Il demande comment dégonfler l'annuaire n°2 à 1€.

IL a mis en avant que la pédagogie est financée par les écoles, il reste alors les salaires et le contrat de professionnalisation. En 2008 le nombre de contrats de professionnalisation HMO s'est monté à ± 200 personnes.

On pourrait aller au maximum à 1000 contrats, plutôt à une moyenne de 500 à 600 pour garder un équilibre financier.

La branche pourrait prendre en premier lieu les cas socialement méritants : anciens boursiers ...,il faut réfléchir aux critères à retenir.

L'idée est de mettre un quota. En retenant des critères : - de ressources

- des critères géographiques (régions avec écoles ou dé-

pourvues d'écoles d'architecture)

La prise en charge de la pédagogie représente à Rennes 25000 euros, soit 500 000€ en tout, ce qui ne correspond pas du tout aux exigences du paritarisme.

Des réunions ont eu lieu avec l'Ordre auxquelles François DUDILIEUX a représenté le paritarisme.

L'UNSFA considère la rémunération des jeunes en professionnalisation comme disproportionnée par rapport à la valeur ajoutée induite par leur présence. L'OPCA peut-il prendre en charge les salaires ?

La durée de la formation reste trop courte pour l'UNSFA.

La réalité n'est-elle pas celle d'un stage plus que celle d'un contrat de travail, car l'emploi salarié n'est pas forcément au bout du HMO.

Le syndicat de l'architecture observe que, hormis l'UNSFA, tous s'accordent à convenir qu'il s'agit d'un contrat de travail.

Le coût d'une formation sur 2 ans coûterait 15 millionsd'€, l'UNSFA dénonce un contingentement par les coûts.

CFDT et CFTC avaient formulé des exigences de gestion, qui ont été intégrées dans la formation.

Il faut favoriser les postulants sur des critères de ressources.

Syndicat de l'architecture :Le financement pourrait aller de pair avec le contenu pédagogique.

Les contrats de professionnalisation ont tous par définition un double aspect : étudiant et professionnel.

IL faut trouver de bons critères d'aide, bourses ou autres.

Conclusion :

La présidence présentera des données chiffrées et des éléments sur les critères de choix, afin de prendre une décision à la prochaine CPNEF

Pôles de Formation

Le Pôle Ile de France a été créé. Mis en place sous forme associative, il fonctionne.

Une conférence des pôles aura lieu à Rennes en septembre.

Des prises de contact intéressantes ont eu lieu, il serait bien de s'y investir comme dans d'autres pôles : Rhône-Alpes, Bretagne. La labellisation des formations est à examiner sur la base des référentiels.

En Aquitaine le pôle est encore trop informel, mais il se structure, une réunion avec J-P COURTIAU et la DRAC est attendue.

Le rôle des pôles est de rapprocher, pas de mettre en place des formations. Cependant l'Ile de France est une association et a l'intention d'être organisme de formation. La profession y est représentée et sera attentive à ne financer que les projets qui lui conviennent.

Note de Nadine GUET en réponse à la question de Yassin BOUAZIZ sur le financement des contrats de Professionnalisation :

L'OPCA incite à se rapprocher des organismes de formation pour labelliser les formations.

Le syndicat de l'architecture demande à en discuter, avec les pôles et propose une sous commission paritaire.

Accord CFTC sur cette proposition.

La CFDT se déclare d'accord mais pense que la problématique est du côté des employeurs qui rémunèrent les OF.

Une sous commission pourra être saisie du coût des formations et de leur qualité. (Syndicat de l'architecture)

La CFTC demande aussi une sous commission car elle s'inquiète des refus de prendre des salariés en charge en contrats de pro et de constater que les OF sont correctement indemnisés.

Conclusion :

La sous commission qui s'occupe de la GPEC peut étendre son domaine d'intervention à l'audit des Organismes de Formation et à la mise en place d'un processus de labellisation des OF

Composition et compétences des CPR par rapport aux commissions Nationales

L'UNSA constate la difficulté qu'il y a à trouver des représentants, il faut éviter de s'égarer. Les participations aux réunions, notamment des pôles, imposent des présences. Quelles solutions privilégier ?

La CCN fournit des éléments sur les compétences, mais la question reste pertinente.

La CPNEF est plus un appui et un conseil, il faut avoir un débat sur les formations dans les régions.

Une lettre de cadrage existe dans la branche des Géomètres.

Une feuille de route sur les grands axes stimulerait le travail.

Le manque d'effectifs est un vrai souci de la branche, pour les salariés, parfois aussi pour les employeurs.

Les commissions nationales s'organisent pour transmettre l'information, elles souhaitent aussi recevoir de l'information de chez les CPR.

Il faut cependant éviter que les débats n'aient lieu sur la place Publique.

Pour le fonctionnement de l'Extranet, qui constitue une partie de la solution, toutes les désignations des organisations professionnelles doivent être rafraichies, pour fournir des log-in et des mots de passe.

Des membres du collectif, déclarés ou pas, étaient présents au colloque. Il faut que chacun mandate des personnes responsables.

La petitesse des entreprises de la branche pose des questions aux organisations d'employeurs, pour que les salariés puissent se syndiquer sans être mal vus de leur employeur.

Il faut réfléchir à une dynamisation de la représentation pour stimuler le dialogue social, un vrai chantier doit être conduit.

Le paritarisme conduit soit à aller à deux représentants- collègue employeur et collègue salarié-participer aux actions, soit à se concerter avant, et après les réunions, et à se présenter en tant que représentant de la branche, pas de son organisation professionnelle.

Conclusion :

On peut conclure en se tournant vers nos instances pour voir comment on peut, avant la fin de l'été, avoir une deuxième réflexion et la mettre à l'ordre du jour à une réunion de la CPNNC.

Il est redemandé à chaque organisation professionnelle de renouveler les désignations de ses représentants aux commissions nationales et régionales.

Il faut saisir la CPNNC en demandant une réunion spécifique, écrire la structure d'un accord.
Ce sujet est à mettre à l'ordre du jour de la CPNNC du 9 avril.

Accord National Interprofessionnel

Le nouvel accord qui a pour titre ANI sur le développement de la formation tout au long de la vie professionnelle, sur la professionnalisation et la sécurisation des parcours professionnels sera transcrit dans une loi.

Les partenaires sociaux ont décidé que deux branches suffisaient. Ils ont fusionné l'adaptation au poste de travail et l'actualisation des connaissances et laissé le développement des compétences de côté, ce qui fait deux branches avec le régime qui leur est propre. On voit également dans cet accord, une appropriation des parcours professionnels hors entreprise. Au niveau local, les partenaires sociaux, ainsi que les différentes branches devront participer à l'insertion des demandeurs d'emploi.

Le stage professionnel A été mis en place, il permet d'embaucher quelqu'un sous CDI ou CDD de 12 mois en lui faisant passer une formation de 400 heures maximum. Ce dispositif serait financé par trois organismes dont l'OPCA. Le FUP (Fonds Unique de Péréquation), la mutuelle de la formation, change de nom et devient le FPSPP (Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels). L'impact important sur nous est qu'ils auront le droit de prélever entre 0 et 13 % (collecte de professionnalisation ou plan de formation destinée à financer les actions de formation pour les demandeurs d'emploi hors branche). Cet accord ne va pas être transposé tout de suite pour deux raisons : il n'est pas applicable aux branches des professions libérales et il va être repris dans une loi. Au niveau de la CPNE, il va falloir faire la liste des CQP qui entrent dans le cadre de la branche professionnelle.

Ordre du jour de la prochaine réunion du 26 mars 2009 :

- 1 - Approbation de l'ordre du jour
- 2 - Approbation du compte rendu
- 3 - Compte rendu d'activité de la présidence
- 4 - FORS présentation de l'Etude sur la branche et la GPEC (11 heures)
- 5 - Dossier formation AMO
- 6 - Questions diverses

La séance est levée à 16h.
